

# Séance du Conseil Municipal d'Ydes

Vendredi 19 Mai 2017 à 18h30

## Vote du Règlement du Lotissement les Jaquilloux

M. le Maire accueille le Cabinet CROS, maître d'œuvre du projet de construction du Lotissement les Jaquilloux. Celui-ci vient présenter le règlement de ce lotissement qui doit être validé par le Conseil Municipal.

### 1. TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ

#### ➤ **Règlement du Lotissement les Jaquilloux** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire donne la parole au Cabinet CROS, maître d'œuvre de l'opération d'aménagement du lotissement Les Jaquilloux, qui présente, devant le Conseil Municipal, le projet de règlement dudit lotissement accompagné du cahier des charges.

Ce projet avait été étudié en Commission, il y a un mois, et des amendements y avaient été apportés.

Ce règlement fixe les règles d'urbanisme et servitudes d'intérêt général imposées dans le lotissement. Ces dispositions devront être respectées par les futurs propriétaires des parcelles.

Le lotissement comprendra 14 lots et sa réalisation est prévue en deux tranches (de 1 à 8 et de 9 à 14). Deux de ces lots devraient être confiés à LOGISENS pour la construction de pavillons locatifs accessibles à la propriété.

Les lots seront destinés à recevoir des constructions à usage principal d'habitation et leurs annexes.

Au bout de 10 ans, le règlement deviendra caduc et le P.L.U. prendra le relais. Le cahier des charges reste, quant à lui, applicable.

Après lecture donnée du règlement du lotissement et du cahier des charges, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les documents tels que présentés par le Cabinet CROS, et autorise M. le Maire à prendre toutes dispositions permettant l'avancement de ce dossier et à signer tout document s'y rapportant.

Le démarrage des travaux de viabilisation est prévu, au plus tard, en janvier 2018.

M. le Maire remercie le Cabinet CROS pour cette présentation.

### 2. FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE

#### ➤ **Subventions exceptionnelles** / Rapporteur : Sindy PICARD

##### • **Voyages scolaires 2016-2017**

S'agissant du Séjour à Niolon organisé par le Collège d'Ydes, la Présidente de la Commission des Finances indique que deux élèves domiciliés à Ydes doivent se rajouter à la liste initiale de 9 enfants, pour lesquels une participation a été fixée à 40 € par enfant. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder également cette subvention aux deux enfants supplémentaires.

Par ailleurs, suite à une demande d'aide financière pour la participation d'un élève à un voyage linguistique en Angleterre organisé par le Lycée Bernard de Ventadour à Ussel, du 9 au 14 avril 2017, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fixer le montant de la participation de la Commune à 60 € par enfant.

M. le Maire rappelle que la Municipalité a toujours apporté un soutien financier pour les voyages pédagogiques aux enfants domiciliés sur la Commune.

##### • **Associations**

La Présidente de la Commission des Finances donne lecture de la demande d'aide financière formulée par l'association Nos enfants envolés-Cantal créée par M. et Mme Patrice JUILLARD, suite au décès de leur fils, Gaël.

Sur proposition du Maire et de la Commission, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 500 €, ainsi qu'une aide de 140 € couvrant l'achat d'une banderole plastifiée à l'effigie de l'association.

Par ailleurs, deux associations se sont proposées pour l'organisation des fêtes locales : le Rugby Club d'Ydes pour la Fête Patronale d'Ydes-Centre le 8 et 9 juillet 2017, d'une part, et l'association « Les Amis de l'Accordéon » pour la Fête d'été le 14 août 2017, d'autre part.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces manifestations, le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle à chacune de ces associations d'un montant de 3 000 €.

➤ **Création Maison d'Accueil pour Assistantes Maternelles : demande subvention au titre du**

**Programme LEADER – Parc des Volcans** / *Rapporteur : Guy LACAM*

M. le Maire rappelle que la collectivité envisage de créer une maison d'accueil pour assistantes maternelles. M. David CHASTAIN, Architecte, a été désigné en qualité de maître d'œuvre pour l'aménagement des locaux de l'ancienne Mairie, et pour un coût estimé à 130 000 € H.T.

Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de différents partenaires :

- Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Innovation
- Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Plan Régional en faveur de la Ruralité

Il informe, par ailleurs, à l'Assemblée de la possibilité de solliciter une aide financière au titre du programme Leader 2014/2020, auprès du Parc des Volcans d'Auvergne, pour qui cette opération serait éligible.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de M. le Maire de présenter cette opération auprès de cet organisme.

➤ **Modernisation du Cinéma : demande subvention « Contrat Cantal Développement 2017-2021 » -**

**Conseil Départemental du Cantal** / *Rapporteur : Guy LACAM*

M. Le Maire expose que le Conseil Départemental du Cantal a attribué à la Commune une subvention au titre du Fonds d'Initiative Locale (F.I.L.) 2013-2015 pour les travaux de modernisation du cinéma.

Cependant, des difficultés techniques concernant l'accessibilité du cinéma n'ont pas permis d'engager les travaux de modernisation dans les délais prévus et ont amené la Municipalité à revoir le programme.

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal sollicite la modification de la demande d'aide financière au titre du F.I.L. et sollicite le conseil départemental pour son report au titre du Contrat Cantal Développement 2017-2021 en cours de validation par la Communauté de Communes Sumène Artense.

Le montant de l'opération est estimé à 265 000.00 € H.T.

Mme Huguette GATINIOL fait part de son désaccord pour aménager cette structure qu'elle juge trop obsolète et de la nécessité de construire un nouveau bâtiment.

M. le Maire indique que la construction d'un nouveau cinéma pourra être intégrée dans le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui est un document d'urbanisme à l'échelle de l'arrondissement.

Par conséquent, il s'avère plus judicieux d'aménager la structure actuelle, en la rénovant par de nouveaux fauteuils, une nouvelle scène, et ce, afin de maintenir son fonctionnement notamment vis-à-vis des établissements scolaires sur la Commune. L'investissement financier pour une nouvelle structure serait incohérent au regard des restrictions budgétaires.

M. David CHASTAIN, Architecte, devra prochainement soumettre au Conseil Municipal ce projet d'aménagement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir les financements de cette opération.

Mme Pauline BRETOME profite de cet instant pour rappeler le projet de la Municipalité pour la construction d'une halle. M. le Maire répond que cette structure ne pourra pas être réalisée sur le site envisagé en raison de l'étude hydraulique effectuée récemment, et qu'il faut envisager un autre projet.

➤ **Restauration du porche de l'église d'Ydes-Bourg : demande subvention au titre de l'entretien MHC 2017**

*Rapporteur : Guy LACAM*

M. le Maire indique qu'au titre des travaux de restauration du porche de l'Eglise d'Ydes Bourg, la Commune envisage la réalisation de sondages de la couverture et au droit du sol du porche.

Ces travaux pourraient être financés en partie par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) au titre de l'entretien Monuments Historiques Classés (M.H.C.) 2017.

Le montant prévisionnel des travaux est de 5 106.03 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter cette aide financière en déposant un dossier dans les plus brefs délais.

➤ **Fonctionnement de la Maison de Service au Public :**

**demandes subventions FNADT et Fonds Inter-Opérateurs** / *Rapporteur : Guy LACAM*

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'Etat participera en 2017 au financement du fonctionnement des Maisons de Service au Public par le biais du Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (F.N.A.D.T.) et du Fonds Inter-Opérateur.

Comme en 2016, la participation au titre du FNADT sera limitée à 25 % des dépenses prévisionnelles du budget de fonctionnement annuel et dans la limite de 15 000 € par an (contre 17 500 € en 2016).

L'aide du FNADT sera complétée par une participation équivalente d'un Fonds Inter-Opérateurs.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer, auprès de la Préfecture du Cantal, un dossier de demande de financement au titre du FNADT et du Fonds Inter-Opérateurs pour le fonctionnement de la Maison de Service au Public d'YDES.

### **3. TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ**

#### **➤ Délégation maîtrise d'ouvrage à LOGISENS pour les travaux de mise en sécurité de l'EHPAD**

**« Résidence La Sumène »** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire expose que la Commune d'Ydes, propriétaire de l'EHPAD « La Sumène », doit entreprendre des travaux de mise en sécurité incendie.

Le Maire propose de solliciter LOGISENS pour mener à bien, dans un premier temps, une étude de faisabilité technico financière.

Suivant les dispositions prises lors de la décision d'engager les travaux obligatoires diagnostiqués par un bureau d'étude, une mission d'assistance au maître d'ouvrage pourrait être mise en place avec LOGISENS pour la réalisation desdits travaux.

LOGISENS a remis un projet de convention d'assistance pour l'étude de faisabilité. Le montant des honoraires dus à LOGISENS serait de 1 500 € H.T.

Pour l'assistance au maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux, une seconde convention devra intervenir.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de M. le Maire de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de faisabilité en matière de travaux de mise en sécurité de l'EHPAD « La Sumène » à LOGISENS – 10, rue Pierre Marty à AURILLAC (15000), pour un montant d'honoraires de 1 500 € H.T.

#### **➤ SDEC – Renouvellement de l'accord cadre pour la fourniture d'électricité de 2018 à 2021**

/ Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que par délibération n°033-2015 en date du 27 mars 2015, la Commune a adhéré au groupement d'achat d'électricité, dont le Syndicat d'Energies du Cantal est membre pilote pour tous les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA (Stade Ydes, Cinéma Ydes, Groupe Scolaire La Fayette, Station d'Épuration, Centre Socio-Culturel), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017.

Sauf avis contraire de la Commune d'Ydes avant le 15 juin 2017, le S.D.E.C. intégrera les mêmes sites à la prochaine consultation pour couvrir leurs besoins en fourniture d'électricité du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, la Commune a la faculté de rajouter les points de livraison inférieurs à 36 KVA.

Enfin, dans le cas où la Municipalité souhaiterait intégrer également ses éventuelles fournitures en gaz naturel, il y aura lieu de reprendre la délibération évoquée ci-dessus et d'y rajouter l'alinéa suivant « l'acheminement et la fourniture de gaz naturel » afin qu'elle soit parvenue au S.D.E.C. avant le 30 juin 2017.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches se rapportant à cette affaire.

### **4. PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **➤ Validation du règlement du cimetière** / Rapporteur : Guy LACAM

Ce règlement concernant les cimetières d'Ydes-Centre et d'Ydes-Bourg. Il permet d'assurer le bon ordre, la décence, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique dans les cimetières communaux.

M. le Maire donne lecture d'un projet de règlement et propose sa validation.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, ce règlement et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **5. AFFAIRES SOCIALES, FAMILLE, LOGEMENT, SENIORS, SANTE**

#### **➤ Adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale – C.C.A.S.**

Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour la création d'une Union Départementale des C.C.A.S.

Pour ce faire, il est nécessaire d'adhérer à l'Union Nationale des C.C.A.S., moyennant une cotisation annuelle.

Cette adhésion vaut adhésion tacite à l'Union Départementale des C.C.A.S.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette adhésion et autorise M. le Maire à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

### **6. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

#### **➤ Remerciements du Club « Générations Mouvement » d'Ydes**

L'association remercie la Municipalité pour l'octroi de la subvention communale annuelle.

#### **➤ Règlement intérieur pour la cantine, la garderie et les activités périscolaires**

Mme Huguette GATINIOL évoque la nécessité de délibérer sur un règlement intérieur.

M. le Maire propose de le soumettre à la prochaine séance, en raison de quelques modifications mineures à rectifier, notamment sur la création d'un Conseil de discipline.

Enfin, Mme GATINIOL signale que, depuis quelques jours, les élèves sont moins turbulents à la cantine grâce à l'installation de la musique dans la salle à l'initiative des agents de service.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.**